

## Fumigène spécial infestation tous insectes 60g



Effet curatif. Action choc et ponctuelle pour traiter les locaux infestés. Détruit blattes, cafards, punaises, puces, fourmis, araignées, mouches, chareçons, mites, guêpes, frelons... Dosage: Utiliser un fumigène pour un volume totalisant 175 m<sup>3</sup> (soit environ 70 m<sup>2</sup>). Consulter le mode d'emploi avant utilisation. Ne pas traiter en présence d'aliments non emballés. Ne pas utiliser dans une atmosphère explosible (par exemple en cas de fuite de gaz). Sortir les plantes vertes, les animaux domestiques et couvrir les aquariums. Veiller à éviter toute fuite de fumée vers l'extérieur risquant d'alerter le voisinage. En cas de nécessité, éteindre le fumigène en y versant de l'eau. Ne pas toucher la boîte après utilisation tant que le refroidissement n'est pas complet, soit 30 min minimum après utilisation. Rincer tous les textiles avant réutilisation. Pour stopper l'efficacité biocide, aérer le local et rincer les surfaces traitées.

### Avantages produit

Élimine radicalement tous les insectes volants et rampants  
Diffusion d'une fumée insecticide, pour traiter même les plus petites cavités  
Traite les infestations jusqu'à 175m<sup>3</sup> (soit environ 70 m<sup>2</sup>)  
Spécial infestation  
Issu des techniques professionnelles

CODE PRODUIT 3134

GENCODE 3365000031346

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5,8

Largeur UV cm : 5,8

Hauteur UV cm : 6,5

Poids Brut UV Kg : 0,097

Poids Net UV Kg : 0,06

Contenance 60g

LIEN VIDEO

### MODE D'EMPLOI

Mode d'emploi général contre les insectes volants et rampants : Arrêter la ventilation, fermer toutes les fenêtres et les portes délimitant le volume global à traiter. Mettre hors service les détecteurs de fumée le temps du traitement et prévenir les voisins. Déposer au sol, au centre de la pièce à traiter, un support résistant à la chaleur (brique, cendrier, céramique...). Le fumigène doit être situé à plus de 50 cm de tout matériau combustible ou inammable (rideaux, tissus, journaux...). Agiter la boîte de droite à gauche, puis retirer l'opercule et retirer le capuchon qui protège la mèche. Placer le fumigène sur le support résistant à la chaleur, allumer la mèche et quitter la pièce en signalant aux accès la fumigation en cours. La fumée va se propager pendant quelques minutes. Maintenir le local traité fermé pendant 6h et ne pas revenir pendant cette période. Après le traitement, ventiler la pièce traitée pendant 2h avant de la réintégrer. Passer soigneusement l'aspirateur et laver toutes les surfaces.

### RECOMMANDATION

Utiliser seulement dans des locaux faciles à aérer. Sortir les plantes vertes et les animaux domestiques.  
Couvrir les aquariums et les surfaces sensibles.  
Enlever les piles des détecteurs de fumée.  
Bien fermer les fenêtres et les portes de la pièce.  
Couper la VMC.  
Penser à réactiver la VMC et les détecteurs de fumée après le traitement.

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	Pas d'ajout intentionnel
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	Pas d'ajout intentionnel
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :  
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.  
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

**Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement**

### Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les volants et rampants	Support :	Mites alimentaires   Mites des vêtements   Mouches   Cafards   Punaises de lit   Araignées   Moustiques   Blattes   Puces
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	de 100 à 150m <sup>2</sup>	Aspect :	POUDRE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	2 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	ES	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089110	Crainit le gel :	04

01 - Craint le gel  
 02 - Modifié par le gel  
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel  
 04 - Ne craint pas le gel  
 NC - non concerné

### Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH07   SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102   P260   P264   P270   P273   P280   P301+P312   P312   P330   P391   P501
PHASE H :	H302   H410
PHRASE EUH :	EUH208 Contient RESINE, COLOPHANE. Peut produire une réaction allergique.   EUH208 Contient GERANIOL. Peut produire une réaction all
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	NC
TRIMAN	YES
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	<a href="https://www.quickfds.com/fds/1137804-62923-22346-010261">https://www.quickfds.com/fds/1137804-62923-22346-010261</a>
ETIQUETTE PRODUIT:	

**PRÉCAUTIONS D'EMPLI - ATTENTION** Contient : CHLORATE DE POTASSIUM  
 Contient RESINE, COLOPHANE. Peut produire une réaction allergique. Contient  
 GERANOL. Peut produire une réaction allergique. Nocif en cas d'ingestion.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets  
 néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas vaporiser  
 les fumées. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne  
 pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact dans  
 l'environnement. Porter des gants de protection. EN CAS D'INGESTION, Appeler  
 un CENTRE ANTIPOISON/Un médecin/... en cas de malaise. Appeler un CENTRE  
 ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Recueillir le  
 produit résidu. Éviter l'emballage et son contenu en accord avec la  
 réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non  
 utilisé doivent être éliminés en déchetterie. Traiter hors de présence  
 humaine et animale. Traiter hors de présence de denrées alimentaires  
 non emballées.

**COMPOSITIONS** CYPHENTHROBE, (CAS 39515-82-7) 30,00 g/kg GERANOL,  
 (CAS 305-24-1) 1,00 g/kg. Boîte fumigène (FB). Produit bioactive insecticide (P/B).  
 Date de péremption et numéro de lot - voir inscription sur l'étiquette.

UFI : W160-ADMX-CODE-4RKT

S.A.S. BRUNEL  
 CS 60206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
 www.groupe-altair.com

0 806 601 101  
 Service gratuit  
 + prix appel

**60g**

**6, pro Choix des solutions radicales extraites des techniques  
 professionnelles de désinsectisation pour résoudre  
 les problèmes d'infestation massives d'insectes.**

**VULANTS RAMPANTS**  
 Effet curatif. Action choc et préventive pour traiter les boîtes  
 infestées. Détruit blattes, cafards, punaises, puces, fourmis,  
 araignées, mouchevrons, mouches, charançons, mites, guêpes,  
 trépanes...

**VULANTS RAMPANTS**  
 Dosage: Utiliser un fumigène pour un volume totalisant 175 m<sup>3</sup>  
 (soit environ 70 m<sup>2</sup>). Consulter le mode d'emploi avant utilisation.  
 Ne pas traiter en présence d'animés non emballés. Ne pro-  
 duire dans une atmosphère explosive. Une réaction en cas de  
 fuite de gaz. Sortir les plantes vertes, les animaux domestiques  
 et ouvrir les aérations. Veiller à éviter toute fuite de fumée vers  
 l'extérieur risquant d'alarmer le voisinage. En cas de nécessité,  
 aérer le fumigène en y ajoutant de l'eau. Ne pas bruler la boîte  
 après utilisation tant que la température n'est pas compa-  
 rée à 30 min minimum après utilisation. Rincer tous les surfaces  
 avec l'eau. Pour stopper l'efficacité bioactive, aérer le local  
 et rincer les surfaces traitées.

MODE D'EMPLI :  
 OUVRIRE CETTE ÉTIQUETTE  
 DÉCROCHABLE

3 565000 031346



**0 806 601 101**  
 Service gratuit  
 + prix appel

**Siège social :** 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
 SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - www.groupe-altair.com  
**Usine & Entrepôt logistique :** Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20  
 SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

